XIe

Charly le poissonnier veut en finir avec les sacs plastiques

« J'Y PENSERAI la prochaine fois », promet Sarah. Après avoir acheté deux truites, cette jeune mère de famille quitte la poissonnerie Lacroix un sac plastique en main… et un avertissement en tête.

« A partir de janvier, je ne distribue plus de sacs plastiques », prévient Charly Hanafi, le patron des lieux. Ce quinquagénaire autoproclamé « commerçant le plus tendance de la rue Oberkampf » devance d'un an la loi votée ce mois-ci par l'Assemblée nationale. Dans le cadre du projet de loi sur la transition énergétique, les députés ont décidé l'interdiction des sacs plastiques à usage unique dès janvier 2016. La mairie de Paris espère quant à elle la suppression totale des sacs plastiques dans la capitale dans le courant de l'année prochaine.

Rue Oberkampf (XIe), jeudi matin. Charly Hanafi, qui tient la poissonnerie Lacroix, ne distribuera plus de sacs plastiques à ses clients à partir de janvier prochain. *(LP/A.A.)*

Les rougets présentés dans un cornet de papier kraft

« Ma poissonnerie sera le premier commerce de bouche à interdire le sac plastique à Paris », affirme Charly. Déjà connu dans le quartier pour les expositions artistiques qu'il accueille dans sa boutique ou pour initier les élèves de maternelle aux animaux de la mer, le poissonnier au bonnet rouge se défend de tout coup de pub. « Ces sacs finissent dans la mer et tuent les tortues et les poissons en voie de disparition, explique-t-il. Le but de la démarche est surtout d'éveiller les consciences et de sensibiliser les habitants du quartier. » Les clients du 44 de la rue Oberkampf ont donc encore un peu plus de deux mois pour intégrer le message. « Il faut y aller doucement, sans brusquer les gens », confie Charly. D'ici un peu plus de deux mois, lingues, merlans et autres rougets seront présentés dans un cornet de papier kraft ou sulfurisé à transporter par ses propres moyens. « Dans les années 1970, les gens se rendaient à la poissonnerie avec leurs sacs en nylon ou en toile de jute », rappelle le commerçant. Reste l'écueil des fruits de mer, difficiles à emballer. « Je réfléchis à offrir à chaque client un sac réutilisable », annonce-t-il.

En attendant, Charly poursuit son opération pédagogie. Une exposition photographique sur les dangers du plastique se tiendra en décembre dans sa boutique. Celui qui est aussi conseiller de quartier espère convaincre ses confrères de l'accompagner dans sa démarche, alors même que la Fédération des entreprises de commerce et de distribution s'insurge contre cette mesure.

ALEXANDRE ARLOT

JUSTICE

Un an de sursis pour un casseur de Barbès

(LP/Arnaud Journois)

■ Un jeune homme âgé de 20 ans vient d'être condamné à un an de prison avec sursis pour avoir participé aux débordements lors de la manifestation propalestinienne interdite du 19 juillet dernier à Barbès. Il était accusé d'avoir fait usage de projectiles et d'avoir retourné un véhicule de la RATP. La brigade anticriminalité de Chelles (Seine-et-Marne) est parvenue à l'identifier à l'aide des images de vidéosurveillance exploitées par la sûreté territoriale de Paris. Après deux convocations auxquelles il ne s'est pas présenté, le jeune homme a finalement été interpellé jeudi dernier à son domicile. Une perquisition réalisée dans la foulée a permis d'y trouver des vêtements identiques à ceux qu'il portait sur les images de vidéosurveillance. Bien que ses parents aient formellement reconnu leur fils, ce dernier a nié les faits. Outre sa peine en sursis, l'individu a été condamné à une mise à l'épreuve de deux ans impliquant la réparation des dommages causés. Début août, un homme de 32 ans avait été condamné à trois ans de prison ferme pour sa participation aux débordements.

XVIIIe

Le défi sportif de Philippe Mary, victime d'un AVC

« DANS LA VIE, le sport le plus facile c'est de renoncer ». La phrase n'est pas de lui, Philippe Mary l'attribue à Pierre de Coubertin, mais il la répète à l'envie. A l'occasion de la journée mondiale contre l'AVC (accident vasculaire cérébral), cet habitant de Villecresnes (Val-de-Marne), frappé par une attaque en 2007 et partiellement paralysé depuis, veut sensibiliser le public. Il s'apprête aujourd'hui*, à gravir les marches de la butte Montmartre et à grimper jusqu'au Sacré-cœur (XVIIIe), entouré de sportifs valides, pour une « Ascension pour la vie ». Une marche sportive en forme de pied de nez au handicap.

Philippe Mary organise aujourd'hui son « ascension pour la vie ». *(LP/Q.L.)*

Continuer à vivre

A l'époque, il avait 47 ans. Une journée de travail comme les autres. Un coup de fil lui apprend que sa fille a chuté dans les escaliers du collège ; tout bascule. « J'ai vu un voile noir me passer devant les yeux », se rappelle-t-il. Le « choc émotionnel » ne l'épargnera pas. Son bras s'engourdit dans les heures qui suivent, il ne s'en inquiète pas. La nuit qui suit, il s'écroule dans la cuisine. A l'hôpital Lariboisière (Xe), l'AVC est diagnostiqué. Il est pris en charge « par un champion du monde du bistouri » qui lui ouvre le crâne et lui « sauve la vie », salue Philippe Mary, reconnaissant. « J'étais un cas à risque », confie-t-il, évoquant deux membres de sa famille foudroyés par le même mal.

Depuis, l'homme cohabite avec une partie de son corps qui a décidé de ne plus lui répondre. Le bras gauche est inerte, plié serré contre ses cotes, et la jambe, du même côté, semble lui refuser tout effort. Mais cette hémiplégie semble lui avoir donné un second souffle. « Je trouve que ma deuxième vie est géniale ! », assure Philippe Mary sans ciller. « Je suis dédié à une cause, c'est quand même 650 000 cas par an, et 40 000 morts ! » enchaîne-t-il, résolu à s'emparer du sujet, et montrer « qu'après le handicap, on peut continuer à vivre ».

Petit appel du pied au gouvernement, Philippe Mary indique malicieusement que faire de la prévention médicale sur l'AVC participerait à réduire les déficits. « Ça coûte chaque année 8 milliards à la Sécu ! »

QUENTIN LAURENT

** Départ à 14 heures à l'angle des rues Ronsard et Cazotte (XVIIIe).*